



HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS :

45.000 € à 77.000€	au maximum 14% TTC
77.001 € à 106.800 €	au maximum 13% TTC
106.801 € à 152.500 €	au maximum 11% TTC
152.501 € à 228.700 €	au maximum 9% TTC
228.701 € à 400.000 €	au maximum 8% TTC
Supérieur à 400.000 €	au maximum 5% TTC
Commerce, Local, Box et Parking	de 15% TTC à 25%TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

LOCATIONS :

Locataire + propriétaire

Honoraires de location : nombre de m² du logement x 10 euros

Honoraires état des lieux : nombre de m² du logement x 3 euros

Décret N° 2014-890 du 1 août 2014

Honoraires en vigueur à partir du 01/04/2017

La délivrance d'une note est obligatoire